



Doc. 13441
09 avril 2014

La protection des mineurs contre les dérives sectaires

Amendement¹ n° 56

Dans le projet de recommandation, au paragraphe 1.1, remplacer les mots «du phénomène sectaire» par les mots suivants:

«des abus, de la violence et des délits pénaux».

et ajouter à la fin les mots suivants :

« , en particulier concernant les mineurs appartenant à des minorités religieuses ».

Déposé par:

DOBBIN Jim, Royaume-Uni, SOC
BENTON Joe, Royaume-Uni, SOC
DONALDSON Jeffrey, Royaume-Uni, GDE
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
MEALE Alan, Royaume-Uni, SOC

1. 2014 - Deuxième partie de session

